



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emménagement à la nouvelle caserne et entente renouvelée pour le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot

L'Île-Perrot, le 20 juillet 2026 – Depuis le 13 juillet dernier, le Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot s'est installé à la nouvelle caserne municipale, située au 20, boulevard Perrot. L'équipe y poursuit ses activités dans des installations modernes, conçues pour mieux soutenir ses opérations quotidiennes.

La Ville a aussi renouvelé le 22 juin la convention collective de ses pompiers et de ses pompières. Ces deux étapes constituent des jalons importants pour le Service cette année.

Une caserne au goût du jour

Équipée et au goût du jour, la caserne compte trois grandes portes de garage, une salle de repas, une aire de repos, une salle de conférence et d'opération, un dortoir ainsi que des bureaux administratifs.

L'emplacement de l'infrastructure a été choisi de manière stratégique, à proximité de l'autoroute 20, de la gare, de l'Île-Claude, de l'Île-Bellevue, du secteur Île-Perrot-Nord, des résidences et du noyau commercial, où se concentre une part importante des risques d'incendie.

Cette transformation s'accompagne de la mise en service du boulevard Perrot à double sens, ayant eu lieu le 29 juin dernier. La configuration comprend des feux de circulation intelligents qui reconnaissent les priorités de passage, favorisant ainsi la fluidité et la sécurité des déplacements.

« Notre caserne est belle à voir, d'autant plus devant le boulevard Perrot qui est maintenant à double sens et opérationnel. Je tiens à remercier les citoyens pour leur patience au cours des derniers mois. La Ville se modernise et notre service de sécurité incendie s'optimise. Nous avons de quoi être fiers », a exprimé le maire de L'Île-Perrot, M. Marc Deslauriers.

Cet automne, la Ville tiendra des portes ouvertes afin de permettre aux citoyens de découvrir la caserne de l'intérieur. Les détails de l'activité seront communiqués ultérieurement sur les plateformes de la Ville. Une inauguration officielle, à laquelle des médias et des dignitaires seront notamment invités, est aussi prévue à l'automne. À cette même période, une visite guidée sera organisée avec des groupes scolaires.

Renouvellement de la convention collective

La Ville souligne également qu'elle a signé il y a quelques semaines une nouvelle convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Île-Perrot, SCFP-7191, qui regroupe près d'une trentaine de membres. Cela constitue un autre accomplissement pour le Service en 2026. Cette entente de travail, d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, prévoit une augmentation salariale de 20 % pour la période visée et vise à maintenir la qualité du service aux citoyens.

Ce renouvellement permet d'assurer un cadre de travail stable pour les prochaines années et de soutenir la continuité des services de sécurité incendie offerts à la population, tout en précisant et en ajustant certains éléments de nature opérationnelle et administrative. L'entente reflète la volonté des parties de poursuivre une collaboration saine au service de la collectivité.

« Cette nouvelle convention contribue directement à la qualité de notre service aux citoyens. Elle reconnaît le travail essentiel de nos pompiers et apporte des ajustements concrets qui favorisent une meilleure organisation interne », a déclaré le maire.

À propos de la Ville

La Ville de L'Île-Perrot est la porte d'entrée entre l'ouest de l'île de Montréal et le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Ville insulaire traversée par l'autoroute 20, L'Île-Perrot jouit d'une situation géographique stratégique, en bordure du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis. Elle est dotée d'axes commerciaux dynamiques et variés. La Ville a une population de plus de 11 900 habitants.